DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION - REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX 341 RUE GEORGES CLEMENCEAU

N° 2026/356

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le code de la Route article R.411-21-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de Mme DECHAVANNE Camille,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux, 341 rue Georges Clémenceau, réalisés par Mme DECHAVANNE de l'institut Océane, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- Le **Mercredi 28 Octobre 2026 de 15 heures 30 à 17 heures 00,** pour des travaux de rénovation, réalisés par Mme DECHAVANNE de l'institut Océane, la circulation sera réglementée de la façon suivante devant le **341 rue Georges Clémenceau entre 15 heure 30 et 17 heures 00** :

- **Circulation interdite à tout véhicule dans la portion comprise entre la Rue Général Leclerc et la Rue du Docteur L'Héritier**
- **Stationnement d'un camion nacelle devant le 341 Rue Georges Clémenceau**

ARTICLE 2°/- La signalisation du chantier sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par les services techniques de la mairie.

ARTICLE 3°/– Des panneaux d'interdiction aux poids lourds seront disposés au Col du Pavillon, en bas de la Rue de Chauffailles et Rue de Thizy, à l'angle de la Rue Paul Malerba.

ARTICLE 4°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal, les services techniques de la mairie et Mme Dechavanne de l'institut Océane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt-trois octobre deux mil vingt-six.

Le Maire de la commune de Cours,
Patrice VERCHERE

MAIRIE DE COURS (Rhône)